

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-4-chem | Pouvoir royal et justice au Moyen-Age.](#)
[ItemDucoudray. Histoire \[sic\] du Parlement. | La compétence du Parlement.](#)

Ducoudray. Histoire [sic] du Parlement. | La compétence du Parlement.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0066

SourceBoite_001-4-chem | Pouvoir royal et justice au Moyen-Age.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditorialeLa référence donnée dans le titre est 'Histoire du Parlement', mais il s'agit sans doute de 'Origines du Parlement de Paris' : voir la fiche b001--f0069.

Personnes citées[Ducoudray, Gustave](#)

Références bibliographiques[Ducoudray, Les origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30366241q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Ducoudray, Gustave (1838-10-30 -- 1838-10-30)

TITRE Les origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1902

EDITEUR Paris : Hachette , 1902

La cour suprême du Pape

1. Domaine et apasage

La Pape est une cour souveraine, qui a d'ordinaire
des affaires du roi et seigneur. Il dépend le revenu
du roi, il reçoit le loyer de la terre du roi; il touche
des quêtes de l'Église. Il lui est permis de
faire un acte, de grâces, de lettres. On a vu d'un
affaire de romains de l'Église de la cour de Bourges.

Il peut aussi le droit de la cour de la cour (aide,
coût et vent, relief, mar-hof etc)

Il touche des quêtes de l'Église.

2. Cour de la cour

Le roi a le jugement de toutes instances (les
affaires qui se traitent de la cour du roi). De ces
la Pape est complète par des instances (il n'est
qu'avec un acte de la cour).

3. Tribunal de la cour

Il joue le rôle de la cour de la cour (les
affaires qui se traitent de la cour du roi;
ils sollicitent l'Église de la cour de la cour. Ils
obtiennent des lettres de committimus.

On voit la cour de la cour et la cour de la cour



